

Date de convocation : 26/03/2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. LAMIRAY David, Maire,

Sont présents : M. LAMIRAY David, Maire, Mme MASURIER Marie-Claude, M. HARDY Didier, Mme M'BODJ VOISIN Aissatou, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BREHAM Isabelle, M. ROBAT Christophe, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, Maires-adjoints, M. PATIN Cédric, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAHAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. SIMONIN Didier, Mme DUPUIS Karine, M. BOUHMAR Toufir, Mme CHABANE Hakima, M. LANCHON BREUIL Aurélien, M. CHAPLET Benjamin, Mme ANDRE Fanny, Mme DEMEULLE Jennifer, M. D'ALMEIDA Horacio, Mme FERAY Kimbeurlee, M. KAÇAR Dilaver, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : M. M. AÑO Marc à Mme MASURIER Marie-Claude, Mme ADAM Stéphanie à Mme POULAIN Christelle, Mme PION Estelle à Mme DUPUIS Karine.

Absent excusé : M. LARDANS Thierry.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme MASURIER Marie-Claude, maire-adjointe, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Objet : Adoption des tarifs relatifs au séjour seniors 2026

Le Conseil municipal,

- **Vu** la demande d'accès au programme seniors en vacances et la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) en date du 29 décembre 2025,
- **Vu** la notification de l'ANCV en date du 26 janvier 2026,

- **Vu** la confirmation de réservation en date du 6 mars 2026 du séjour seniors auprès du village club Miléade à Carqueiranne du 19/09/2026 au 26/09/2026,
- **Vu** le rôle de la ville de Maromme en tant que porteur de projet,
- **Vu** l'acte constitutif de la régie de recettes des événementiels seniors, modifié par un arrêté du 5 janvier 2018,
- **Considérant** le rapport de présentation joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'arrêter les tarifs du séjour 2026 comme suit :

Tarifs du séjour comprenant l'assurance multirisque, la taxe de séjour, le transport.

Personnes non éligibles à l'aide ANCV	Personnes éligibles à l'aide ANCV 212 €
733 €	521 €

-de permettre le règlement en deux versements correspondant à 50% du tarif du séjour ou en trois versements, 40 %, 30 %, 30 % du tarif, pour les personnes éligibles et non éligibles à l'aide.

**Suivent les signatures pour extrait conforme
Fait et délibéré à Maromme, le 07 avril 2026**

Le secrétaire de séance,